

Assemblée générale ordinaire Le 28 juin 2023 à 18H00

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022 Approbation
- 2. Fixation du contenu minimal du ROI de chaque organe de gestion Décision
- 3. Adoption des règles de déontologie et d'éthique à annexer au R.O.I. de chaque organe de gestion Décision
- 4. Rapport annuel d'évaluation du Comité de rémunération Approbation
- 5. Rapport de rémunération du Conseil d'administration Approbation
- 6. Comptes annuels exercice 2022 Approbation
- 7. Affectation du résultat Décision
- 8. Prorogation de l'Intercommunale Décision
- 9. Adaptation des statuts de l'Intercommunale Décision
- 10. Décharge à donner aux administrateurs Décision
- 11. Décharge à donner au Commissaire Réviseur Décision

Conformément à l'article LI523-I3§I^{er} alinéa 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, <u>la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées à notre Intercommunale.</u>

L'Assemblée Générale reste donc ouverte au public. Cependant, il est demandé aux personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées de s'inscrire préalablement à la séance en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : <u>info@irsia.be</u>. Cette inscription doit être effectuée pour le 20 juin 2023 au plus tard.